

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00388
Numéro SIREN : 791 330 541
Nom ou dénomination : 3F DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 8543



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

3F Développement SARL

***Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la société 3F Développement SARL en société 3F
Développement SAS***

Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2020

3F Développement SARL

809 rue Coqueréaumont - 76160 Bois d'Ennebourg

Ce rapport contient 3 pages

Référence : CG



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

3F Développement SARL

Siège social : 809 rue Coqueréaumont - 76160 Bois d'Ennebourg
Capital social : €2.099

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3F Développement SARL en société 3F Développement SAS

Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un résultat courant avant impôts de 25.5 K€ contre 52 K€ au 31 décembre 2019 ;
- Les capitaux propres au 30 septembre 2020 s'élèvent à 248 K€ contre 226 K€ au 31 décembre 2019 ;
- Les immobilisations financières concernent principalement la société Wild Colors SAS, détenue à 20,25%, dont les capitaux propres s'élevaient à 783 K€ au 31 décembre 2019 y compris un résultat de 31 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a été effectuée sur la base des comptes intermédiaires relatifs à la période de 9 mois close le 30 septembre 2020 et arrêtés par le gérant.

Bois Guillaume, le 9 novembre 2020

KPMG S.A.

Christophe Gachet
Associé